

République française - Département de la Haute-Savoie

Syndicat Intercommunal de Flaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2023

Objet : Création d'un emploi non permanent suite accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille vingt-trois,

Le 15 Novembre à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie à Arâches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Alexandra FOURGEAUD, Rozenn DURAND, Christophe ETALLAZ, Sarah JONCHERE, Mallory BOULANGER, Alain CARON, Jérôme PRALONG

Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sophie DEPOISIER, Laurène CAUL-FUTY, Kader KHADRAOUI

Etaient excusés : Jeanne VAUTHAY, Sabine TOUNA

Stéphanie FERRAND a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 07/11/2023

Présents : 10

Date d'affichage : 08/11/2023

Votants : 10

Votes pour : 10

- Votes contre :

- Abstention :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un accroissement saisonnier d'activité.

Le Comité Syndical, après en avoir **délibéré** :

Le recrutement :

- 5 agents contractuel dans le grade d'adjoint administratif, ils exerceront le poste d'agent accueil parking à temps complet
- 5 agents contractuel dans le grade d'adjoint technique, ils exerceront le poste d'agent de voirie à temps complet
- 1 agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, il exercera le poste de chauffeur déneigeur à temps complet
- 2 agents contractuel dans le grade d'adjoint technique, ils exerceront le poste d'agent périscolaire à temps complet
- 1 agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif, il exercera le poste d'agent de recouvrement secours sur piste à temps complet
- 1 agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, il exercera le poste d'agent de pisteur secouriste à temps complet
- 1 agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, il exercera le poste d'agent d'entretien de la patinoire à temps complet
- 2 agents contractuel dans le grade d'adjoint technique, ils exerceront le poste d'agent d'entretien à temps complet
- 2 agents contractuel dans le grade d'adjoint technique, ils exerceront le poste électricien à temps complet

pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 5 mois allant du 01 décembre 2023 au 30 avril 2024 inclus.

- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER

